

20

010
121
232
343
454
565
676
787
898
909
010
121
232

Les chiffres-clés de la Justice 2017

343
454
565
676
787
898
909
010
121
232
343
454
565
676

17

Directrice de la publication

Christine Chambaz

Sous-directrice de la Statistique et des Études

Coordination

Jocelyne Mauguin - Viviane Ravilly-Silva

Réalisation

Mélanie Chabanne - Elise Dion - Carole Kissoun-Faujas - Marylène Legargasson

Conception et impression

Nyl communication

Diffusion

Sous-direction de la Statistique et des Études

Ministère de la Justice

Les chiffres-clés de la Justice 2017

Secrétariat général
Service de l'expertise et de la modernisation
Sous-direction de la Statistique et des Études

13, place Vendôme - 75042 Paris Cedex 01

ISBN 978-2-11-152181-0

© Justice 2017

SOMMAIRE

Chiffres

Les chiffres-clés	4
Les moyens	6
Les juridictions	8
La justice civile	10
La justice pénale	14
La justice des mineurs	20
L'administration pénitentiaire	26
L'aide juridictionnelle	31
La justice administrative	32
L'indemnisation en matière de détention provisoire	34
Les victimes d'infractions	34
L'accès au droit	35
Les auxiliaires de la justice	35
Liste des sigles et abréviations	37

Cartes

Compétences territoriales des juridictions de l'ordre judiciaire	8
Hébergement collectif spécialisé de mineurs sous protection judiciaire	23
Établissements pénitentiaires	26
Compétences territoriales des juridictions administratives	33

LES CHIFFRES-CLÉS

Budget 2017

8,54 milliards d'euros

Effectifs budgétaires 2017

83 216 agents

Implantations immobilières en 2017

6 299 017 m²

Juridictions de l'ordre judiciaire (y compris les collectivités d'outre-mer et territoriales)

- 1 Cour de cassation
- 36 cours d'appel
 - 1 tribunal supérieur d'appel
- 164 tribunaux de grande instance (dont 16 à compétence commerciale)
 - 4 tribunaux de première instance
- 155 tribunaux pour enfants
- 114 tribunaux des affaires de sécurité sociale
- 307 tribunaux d'instance et tribunaux de police
- 210 conseils de prud'hommes
 - 6 tribunaux du travail
- 134 tribunaux de commerce et TPIcc

Juridictions de l'ordre administratif

- 1 Conseil d'État
- 8 cours administratives d'appel
- 42 tribunaux administratifs

Activité des juridictions en 2016

■ Justice civile

2 630 085 décisions en matière civile et commerciale
dont 238 948 référés

■ Justice administrative

231 909 affaires réglées par les juridictions administratives

■ Justice pénale

1 200 575 décisions en matière pénale
12 313 228 amendes forfaitaires majorées
4 479 808 affaires traitées par les parquets
1 367 166 affaires poursuivables
dont 1 175 736 affaires poursuivies ou ayant donné lieu à procédure alternative ou composition pénale

Taux de réponse pénale : 86,0 % (87,5 % en 2015d)

■ Justice pénale (suite)

1 029 712 **condamnations et compositions pénales prononcées :**

- 2 432 pour des crimes
- 608 803 pour des délits
- 34 101 pour des contraventions de 5^{ème} classe
- 384 376 pour des contraventions des quatre premières classes

■ Justice des mineurs

Activité des parquets

- 182 315 affaires traitées impliquant au moins un mineur
- 143 088 affaires poursuivables impliquant au moins un mineur

Taux de réponse pénale : 92,5 % (93,2 % en 2015d)

Activité des juges des enfants

- 107 743 mineurs en danger dont le juge des enfants a été saisi
- 63 281 mineurs délinquants dont les juridictions pour mineurs ont été saisies
- 15 552 familles faisant l'objet d'une mesure judiciaire d'aide à la gestion du budget familial

Activité des établissements de la protection judiciaire de la jeunesse

- 496 unités éducatives du secteur public
- 1 022 établissements du secteur associatif habilité
- 212 423 mesures suivies dans l'année
 - 175 771 dans le secteur public
 - 36 652 dans le secteur associatif à la charge de l'État - DPJJ

Administration pénitentiaire

182 établissements pénitentiaires

58 681 places au 1^{er} janvier 2017

78 796 écroués au 1^{er} janvier 2017

dont 68 432 détenus

96 358 entrants en prison en 2016

92 479 sortants de prison en 2016

164 146 personnes prises en charge par le milieu ouvert au 1^{er} janvier 2017

Aide juridictionnelle en 2016

971 181 admissions à l'aide juridictionnelle

dont

569 046 admissions sur contentieux civils et administratifs

401 909 admissions sur contentieux pénaux

Sauf mention contraire, les chiffres d'activité sont relatifs à la France métropolitaine et aux départements d'outre-mer.

LES MOYENS

Le budget de la justice

Crédits prévus pour 2017 et consommés pour 2016	Montants (en Mo d'euros)		Évolution 2017/16 en %
	2016	2017	
Crédits de paiement (en Mo d'euros)	8 042,49	8 542,95	+ 6,2
<i>dont dépenses de personnel</i>	<i>5 021,64</i>	<i>5 318,90</i>	<i>+ 5,9</i>
Répartition par programme			
Justice judiciaire	3 225,11	3 315,25	+ 2,8
Administration pénitentiaire	3 340,93	3 614,32	+ 8,2
Protection judiciaire de la jeunesse	798,18	828,74	+ 3,8
Accès au droit et à la justice	338,94	403,10	+ 18,9
Conduite et pilotage de la politique de la justice	334,92	376,99	+ 12,6
Conseil supérieur de la magistrature	4,39	4,55	+ 3,6
Autorisations d'engagement (en Mo d'euros)	7 759,42	10 795,87	+ 39,1
Part du budget de la Mission Justice dans le budget général de l'État - crédits de paiement - (en %)	3,21	3,20	

Source : RAP 2016 exécution et LFI 2017

Frais de justice - Aide juridictionnelle

	Montants (en Mo d'euros)		Évolution 2017/16 en %
	2016	2017	
Frais de justice¹	550,5	468,6	- 14,9
Frais de justice civile et commerciale (enquêtes sociales, frais en matière de procédure de tutelle, de procédure collective de redressement et de liquidation judiciaire des entreprises en difficulté,...)	71,6	47,1	- 34,2
Frais de justice criminelle, correctionnelle et de police (frais d'expertise, indemnités payées aux huissiers, aux jurés, aux témoins,...).	289,8	421,6	- 12,0
Autres frais de justice ²	189,1		
Aide juridictionnelle³			
Autorisation d'engagement	370,0	447,2	+ 20,8
<i>Sur ressources budgétaires</i>	<i>305,2</i>	<i>364,2</i>	<i>+ 19,3</i>
<i>Sur ressources extra-budgétaires (taxe sur contrat d'assurance et recettes amendes pénales)</i>	<i>64,8</i>	<i>83,0</i>	<i>+ 28,1</i>
Dépenses effectives (RAP)	370,2		

1. La baisse des dépenses de frais de justice est liée à une mesure de résorption des charges à payer dans le cadre du plan de lutte contre le terrorisme en 2016 et au déploiement de la plateforme nationale des interceptions judiciaires.
2. Les frais de justice pris en charge sur le BOP Central des services judiciaires sont désormais intégralement imputés sur les frais de justice criminelle, correctionnelle et de police (action 2).
3. Dotation annuelle des CARPA, huissiers, experts, enquêteurs,...

Source : RAP 2016 et LFI 2017

Les effectifs réels en 2017 (en équivalent temps plein travaillé)

	Effectifs		Variation 2017 - 2016
	2016	2017	
Ensemble de la Mission Justice¹	79 824	83 216	+ 3 392
Justice judiciaire	31 607	32 748	+ 1 141
Administration pénitentiaire	37 561	39 197	+ 1 636
Protection judiciaire de la jeunesse	8 695	9 092	+ 397
Conduite et pilotage de la politique de la justice et organismes rattachés	1 942	2 157	+ 215
Conseil supérieur de la magistrature	19	22	+ 3

1. Les catégories d'emplois retenues à l'entrée en vigueur de la LOLF sont : magistrats de l'ordre judiciaire (cat. 1) ; personnels d'encadrement (cat. 2) ; B métiers du greffe, de l'insertion et de l'éducatif (cat. 3) ; B administratifs et techniques (cat. 4) ; personnels de surveillance C (cat. 5) ; C administratifs et techniques (cat. 6). Les personnels des juridictions administratives et de la commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques, qui ne figurent plus dans le périmètre de la mission à l'entrée en vigueur de la LOLF, ne sont pas intégrés à cet ensemble.

Source : RAP 2016 et LFI 2017

Les implantations immobilières en 2017

unité : m² hors œuvre

Ensemble du ministère¹	6 299 017
Administration centrale (20 sites) ²	96 190
Cours et tribunaux (704 sites) après réforme de la carte judiciaire	2 299 105
Services déconcentrés de l'administration pénitentiaire (299 sites)	3 522 256
Services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse (749 sites) (secteur public uniquement)	381 466

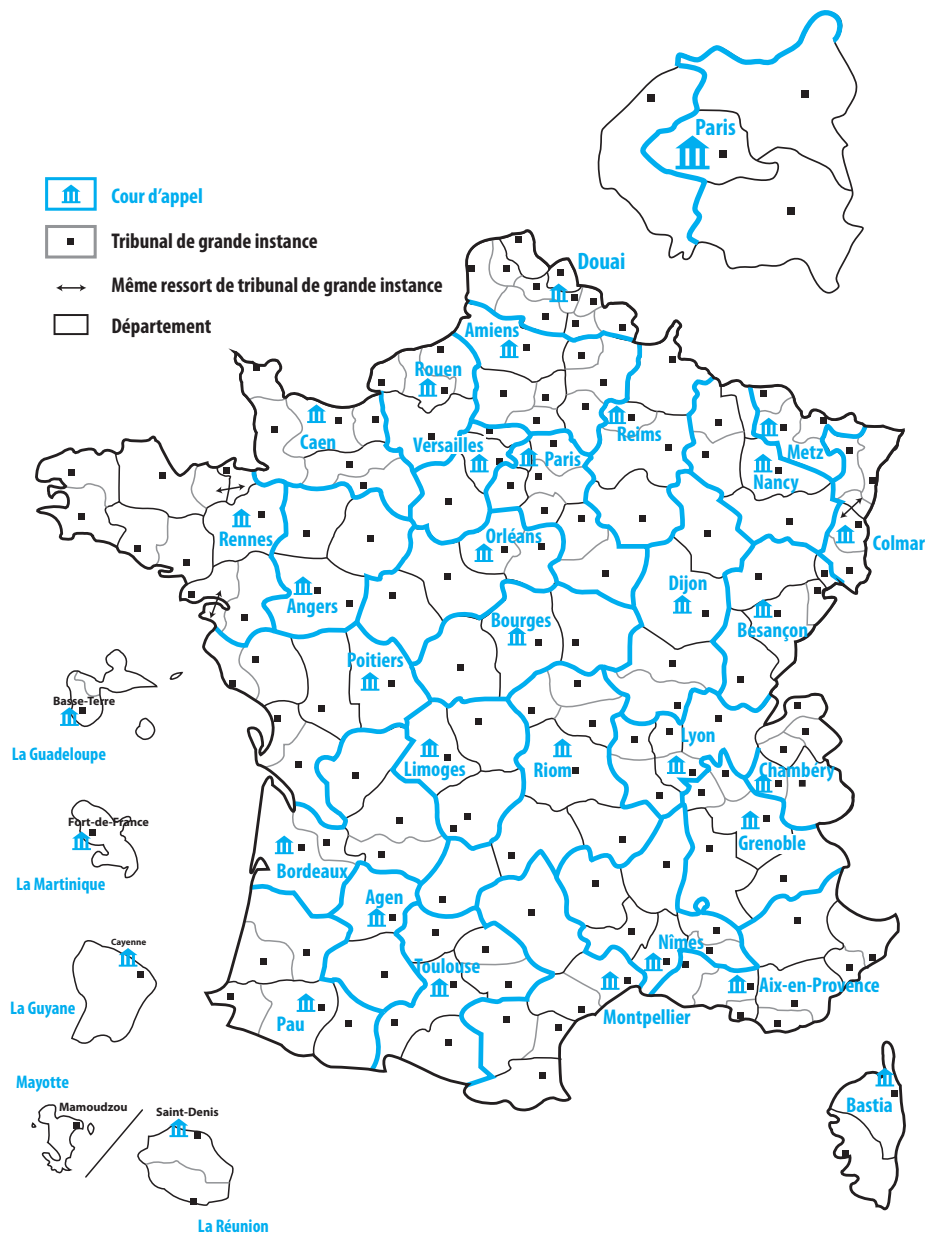
1. Locaux en propriété, en location et mis à disposition.

2. Dont 35 170 m² hors Paris pour Casier judiciaire national, centres informatiques, plateformes interrégionales et autres entités.

Source : Ministère de la Justice, bureau de la stratégie et de la politique immobilières

LES JURIDICTIONS

Compétences territoriales des juridictions de l'ordre judiciaire



Source : Ministère de la Justice/DSJ

Nombre de juridictions dans chaque cour d'appel au 1^{er} janvier 2017

Ressort de Cour d'appel	Cour d'appel	Trib. sup. d'appel	TGI	CD	Trib. 1 ^{re} inst.	TE	TI et TP	CPH	Trib. du travail	TC et TPlcc ¹	TGlcc et TMC ²	TASS	TCI
France métropolitaine													
Agen	1		3	1		3	7	4		3		3	
Aix en Provence	1		8			8	19	11		12		4	1
Amiens	1		7			7	9	9		5		4	1
Angers	1		4			3	6	4		3		3	
Bastia	1		2			2	2	2		2		2	1
Besançon	1		5	1		5	9	7		4		5	1
Bordeaux	1		5			5	8	5		5		3	1
Bourges	1		3			3	5	3		3		3	
Caen	1		6			4	9	7		5		3	1
Chambéry	1		5			4	6	6		3		2	
Colmar	1		4			4	11	6		-	4	2	1
Dijon	1		4			4	8	4		4		3	1
Douai	1		10			10	17	16		6		5	1
Grenoble	1		5			5	7	6		4		4	
Limoges	1		4			3	4	4		3		3	1
Lyon	1		5			5	11	8		5		5	1
Metz	1		3			3	5	3		-	3	1	
Montpellier	1		6	1		6	8	8		6		4	1
Nancy	1		5			4	7	6		4		4	1
Nîmes	1		6			5	11	7		4		4	
Orléans	1		4			4	4	4		3		3	1
Paris	1		9			7	46	11		8		7	1
Pau	1		5			5	6	5		5		4	
Poitiers	1		6			5	11	8		5		5	1
Reims	1		4			4	5	5		4		3	1
Rennes	1		9	1		9	14	12		9		6	2
Riom	1		6			4	9	7		5		4	1
Rouen	1		4			4	6	6		5		3	1
Toulouse	1		6			5	9	6		5		4	1
Versailles	1		4			4	18	13		4		4	
Départements d'outre-mer													
Basse-terre	1		2			2	2	2		-	2	1	1
Cayenne	1		1	1		1	1	1		-	1	1	1
Fort-de-France	1		1			1	1	1		-	1	1	1
Saint-Denis	1		3			3	5	2	1	-	3	1	1
Territoires d'outre-mer et collectivités territoriales													
Basse-terre (St-Martin)				1			1						
Nouméa	1				2	2			2		1		
Papeete	1				1	1			3		1		
St-Pierre-et Miquelon		1			1	1		1					
Total	36	1	164	6	4	155	307	210	6	134	16	114	26

1. TPlcc dans les territoires d'outre-mer.

2. TMC dans les départements et territoires d'outre-mer.

Source : Ministère de la Justice/DSJ/bureau de l'organisation judiciaire

LA JUSTICE CIVILE

Affaires nouvelles en 2016

Juridictions civiles et commerciales	Toutes affaires		Évolution 2016/15 en %
		dont référés	
Toutes affaires nouvelles¹	2 677 253	239 266	- 1,4
Cour de cassation	20 398		- 0,1
Cours d'appel	250 609	5 917	+ 0,9
Tribunaux de grande instance (hors compétence commerciale) ¹	960 061	105 404	- 0,8
<i>dont ordonnances sur requête</i>	121 716		+ 0,1
Tribunaux d'instance ¹	648 976	80 490	- 1,9
<i>dont juridictions de proximité</i>	78 754		- 3,1
Juge des enfants (assistance éducative) ²	354 874		+ 0,7
Juridictions commerciales ³	163 212	20 590	- 6,2
Tribunaux des affaires de sécurité sociale	129 317		+ 22,1
Conseils de prud'hommes	149 806	26 865	- 18,7

1. Non compris ordonnances sur requête (TI et JEX), procédures d'injonction de payer et de saisie sur rémunération (cf. p.13), contentieux électoraux, départment prud'homme, ordonnances du code de la consommation pour les TI et la protection des mineurs pour les TGI.

2. Mesures individuelles nouvelles et renouvelées (cf. p.20).

3. Y compris les TGI à compétence commerciale des cours d'appel de Metz et Colmar et les tribunaux mixtes de commerce des DOM.

Nature d'affaire	Cours d'appel		Tribunaux de grande instance (hors commerce) ³		Tribunaux d'instance et juridictions de proximité ³	
	Nombre	en %	Nombre	en %	Nombre	en %
Toutes affaires nouvelles	250 609		960 061		648 976	
<i>dont affaires au fond¹</i>	<i>216 297</i>	<i>100,0</i>	<i>728 959</i>	<i>100,0</i>	<i>568 486</i>	<i>100,0</i>
Droit des personnes	8 803	4,1	118 046	16,2	208 500	36,7
Droit de la famille	31 125	14,4	407 978	56,0	4 230	0,7
Droit des affaires	9 892	4,6	11 981	1,6	4 305	0,8
Surendettement et entreprises en difficulté ²	8 506	3,9	11 850	1,6	47 768	8,4
Droit des contrats	41 966	19,4	62 111	8,5	238 934	42,0
Droit de la responsabilité	6 137	2,8	34 998	4,8	9 822	1,7
Droit des biens	12 176	5,6	61 826	8,5	35 010	6,2
Relations du travail et protection sociale	74 239	34,3	2 329	0,3	10 295	1,8
Relations avec les personnes publiques	18 149	8,4	1 957	0,3	429	0,1
Procédures particulières	5 304	2,5	15 883	2,2	1 175	1,6

1. Affaires au fond = affaires nouvelles hors référés, ordonnances sur requête et certaines procédures particulières.

2. Associations et professions libérales devant le TGI.

3. cf. note 1 du tableau précédent.

Source : Ministère de la Justice/SG/SDSE, Répertoire général civil ; rapport annuel de la Cour de cassation

Affaires terminées en 2016

Juridictions civiles et commerciales	Toutes affaires		Évolution 2016/15 en %
		dont référés	
Toutes affaires terminées¹	2 630 085	238 948	- 0,7
Cour de cassation	21 387		+ 19,3
Cours d'appel	240 673	5 735	+ 1,8
Tribunaux de grande instance (hors compétence commerciale)	938 970	105 268	+ 0,1
<i>dont ordonnances sur requête</i>	<i>118 342</i>		<i>- 1,8</i>
Tribunaux d'instance ¹	646 203	80 490	- 1,5
<i>dont juridictions de proximité</i>	<i>79 440</i>		<i>- 3,1</i>
Juges des enfants (assistance éducative) ²	354 874		+ 0,7
Juridictions commerciales ³	157 984	20 590	- 3,3
Tribunaux des affaires de sécurité sociale	90 141		+ 1,4
Conseils de prud'hommes	179 853	26 865	- 7,4

1. Non compris ordonnances sur requête (TI et JEX), procédures d'injonction de payer et de saisie sur rémunération (cf. p.13), contentieux électoraux, départition prud'hommale, ordonnances du code de la consommation pour les TI et la protection des mineurs pour les TGI.

2. Mesures individuelles nouvelles et renouvelées (cf. p.20).

3. Y compris les TGI à compétence commerciale des cours d'appel de Metz et Colmar et les tribunaux mixtes de commerce des DOM.

Durée moyenne des affaires terminées (en mois)

	2015	2016	
		Toutes affaires	Référés
Cours d'appel	12,2	12,7	2,2
Tribunaux de grande instance	7,1	7,4	2,1
Tribunaux d'instance et juridictions de proximité ¹	5,3	5,4	4,0
Conseils de prud'hommes	14,0	14,7	2,0
Tribunaux de commerce	5,3	5,4	1,8

1. Cf. note 1 ci-dessus.

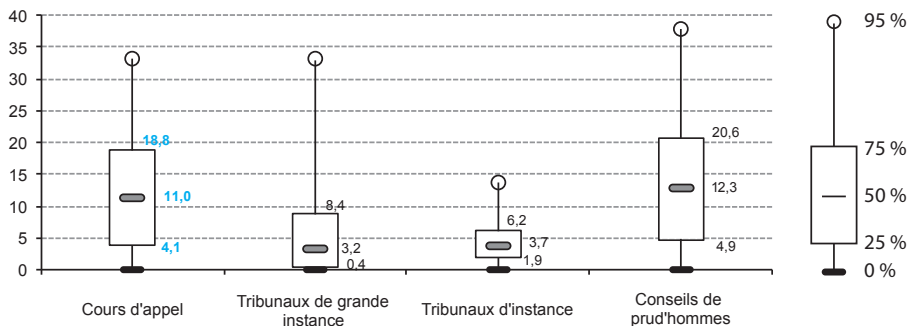
Affaires en cours au 31 décembre 2016

	Stock	Évolution 2016/15 en %	Âge du stock (en mois)
Cours d'appel	287 661	+ 3,4	12,6
Tribunaux de grande instance	770 819	+ 2,8	nd
Conseils de prud'hommes (hors référés)	181 418	- 15,0	14,9

Source : Ministère de la Justice/SG/SDSE, Répertoire général civil ; rapport annuel de la Cour de cassation

Durée de règlement des affaires civiles terminées en 2016

Durée en mois des contentieux civils¹



Lecture : dans les cours d'appel,

- 25 % des affaires se terminent au bout de **4,1** mois
- 50 % des affaires se terminent au bout de **11,0** mois
- 75 % des affaires se terminent au bout de **18,8** mois

1. Tous contentieux civils terminés en 2016 (tous modes de fin confondus), hors protection des mineurs pour les TGI.

Taux d'appel sur les jugements au fond prononcés en 2015

Tribunaux de grande instance en 1 ^{er} ressort	21,4 %
Tribunaux d'instance	5,6 %
Conseils de prud'hommes en 1 ^{er} ressort	67,8 %
Tribunaux de commerce en 1 ^{er} ressort	13,7 %

Quelques indicateurs pour 2016 (hors référés)

Nationalité²

28 381 acquisitions par déclaration anticipée de la nationalité française à raison de la naissance et de la résidence en France

2 060 acquisitions sans formalité à raison de la naissance et de la résidence

2. Toutes les acquisitions de nationalité ne sont pas enregistrées au ministère de la Justice.

Source : Ministère de la Justice/SG/SDSE, exploitation statistique du Répertoire général civil

Quelques indicateurs pour 2016 (hors référés)

Protection juridique des majeurs

77 334	ouvertures d'une mesure de protection des majeurs
	41 464 (54 %) tutelles
	34 385 (44 %) curatelles
	1 485 (2 %) sauvegardes de justice
	<i>dont 44 % sont gérées par la famille</i>

Droits attachés à la personne

77 916	demandes relatives aux soins psychiatriques sans consentement
28 512	demandes relatives à la rétention d'étrangers

Famille

383 797	demandes au juge aux affaires familiales
	<i>dont 146 588 (38 %) demandes relatives à l'autorité parentale et au droit de visite</i>
	<i>dont 33 504 (9 %) demandes de contribution à l'entretien de l'enfant</i>
128 043	divorces prononcés
	<i>dont 71 933 (56 %) divorces par consentement mutuel</i>
191 537	Pacs enregistrés
	<i>dont 17,0 % chez un notaire</i>
84 662	dissolutions de Pacs

Entreprises en difficulté (TC, TGIcc, TMC, TGI)

75 018	demandes d'ouverture d'une procédure
	<i>dont 2 375 (3 %) mandats ad hoc</i>
	<i>dont 3 260 (4 %) conciliations</i>
	<i>dont 28 053 (37 %) redressements judiciaires</i>
	<i>dont 39 292 (52 %) liquidations judiciaires</i>
	<i>dont 1 808 (2 %) sauvegardes</i>

Surendettement des particuliers

149 703	affaires de surendettement des particuliers
83 115	demandes de rétablissement personnel
	<i>dont 1 841 avec liquidation judiciaire</i>

Contentieux de l'impayé (y compris référés)

155 052	demandes pour paiement des loyers et/ou résiliation-expulsion
	<i>dont 67 836 (44 %) en procédure de référé</i>
474 618	injonctions de payer

Source : Ministère de la Justice/SG/SDSE, exploitation statistique du Répertoire général civil

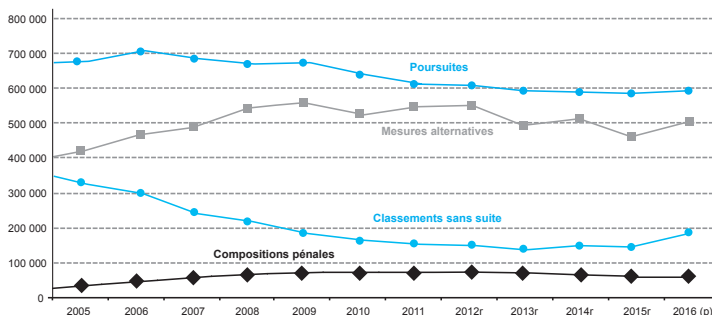
LA JUSTICE PÉNALE

Activité des parquets en 2016

	2016p	en %	Évolution 2016p / 2015d en %
Procès-verbaux reçus par les juridictions¹	4 992 686		+ 3,4
Procès-verbaux reçus¹	4 662 632	100,0	+ 2,9
<i>dont auteur inconnu²</i>	2 704 071	58,0	-
Affaires traitées	4 479 808		+ 4,2
Classement d'affaires non poursuivables	3 112 642	100,0	+ 3,3
Infractions mal caractérisées, charges insuffisantes	613 826	19,7	+ 13,5
Défaut d'élucidation	2 498 816	80,3	+ 1,0
Premières orientations des affaires poursuivables	1 367 166	100,0	+ 6,5
Poursuites	595 592	43,6	(a) + 0,7
devant le tribunal correctionnel	496 872		+ 0,7
dont			
<i>en comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité</i>	87 733		+ 4,3
<i>ordonnance pénale</i>	158 870		+ 4,3
devant le juge d'instruction	16 946		- 2,1
devant le juge des enfants	48 599		+ 1,7
devant le tribunal de police	33 175		+ 0,5
Compositions pénales	67 998	5,0	(b) + 1,2
Procédures alternatives aux poursuites	512 146	37,5	(c) + 9,2
Classements sans suite ³	191 430	14,0	+ 23,3
Taux de réponse pénale (a+b+c)	86,0 %		

1. Au niveau des juridictions sont prises en compte les affaires qui proviennent d'un autre parquet. Aussi la somme des affaires nouvelles des juridictions ne correspond-elle pas au nombre national d'affaires, où une affaire est comptée comme nouvelle lors de son 1^{er} enregistrement dans un parquet.
2. 55 % des affaires sans auteur font l'objet d'un simple compostage.
3. Motifs : recherches infructueuses, désistement ou carence du plaignant, état mental déficient, responsabilité de la victime, victime désintéressée d'office, régularisation d'office, préjudice ou trouble peu important.

Orientations données par le parquet aux affaires poursuivables



Source : Ministère de la Justice/SG/SDSE, exploitation statistique des cadres du parquet, SID statistiques pénales

Décisions rendues en 2016

	2016p	Évolution 2016p / 2015d en %
Par les juridictions pénales¹ (hors amendes forfaitaires majorées)	1 200 575	- 0,6
Cour de cassation	7 967	+ 3,0
<i>dont questions prioritaires de constitutionnalité</i>	139	+ 5,3
Cours d'appel	104 361	+ 2,7
Chambre des appels correctionnels	44 747	+ 2,5
<i>dont arrêts sur intérêts civils</i>	3 669	- 0,3
Chambre de l'application des peines	23 568	+ 9,2
Chambre de l'instruction	36 046	- 1,0
Cours d'assises	3 280	+ 9,2
<i>dont cours d'assises d'appel</i>	536	+ 17,8
Tribunaux correctionnels	621 216	+ 1,5
Jugements sur l'action publique	554 577	+ 1,8
Jugements portant condamnation ou relaxe	321 981	- 0,4
Citation directe ou comparution volontaire	28 702	- 7,1
Convocation par procès-verbal du Procureur de la République	21 414	- 2,2
Convocation par procès-verbal de l'Officier de police judiciaire	185 962	- 0,1
Comparution immédiate	49 220	+ 4,0
Renvoi du juge d'instruction ou de la chambre d'instruction	22 274	- 0,6
Opposition	10 069	- 3,7
Non Déterminé	4 340	ns
Ordonnances pénales	157 541	+ 4,7
Ordonnances d'homologation de CRPC	75 055	+ 6,3
Jugements sur intérêts civils	66 639	- 1,6
Tribunaux de police	48 898	+ 4,9
Juridictions de proximité	358 934	- 6,4
Juges et tribunaux pour enfants	55 919	+ 5,8
Amendes forfaitaires majorées	12 313 228	- 5,2

1. En décisions/personnes pour les cours d'assises, tribunaux correctionnels, de police, les juridictions de proximité et juges et tribunaux pour enfants. En décisions pour la Cour de cassation et les cours d'appel.

Affaires en cours au 31 décembre 2016

	2016	Évolution 2016/15 en %
Cours d'appel - chambres des appels correctionnels	35 003	+ 5,6
Cours d'appel - chambres de l'application des peines	5 047	+ 15,5
Cours d'appel - chambres de l'instruction	4 062	+ 4,7
Cours d'assises d'appel	546	+ 2,2
Cours d'assises de premier ressort	1 865	- 4,2

Source : Ministère de la Justice/SG/SDSE, cadres du parquet, tableaux de bord des tribunaux pour enfants, SID statistiques pénales ; rapport annuel de la Cour de cassation

Activité des juges d'instruction en 2016

Affaires nouvelles

17 712	affaires nouvelles <i>dont 10 % avec au moins un mineur mis en cause</i> <i>dont 3 % sans personne mise en cause</i> <i>55 % avec une personne mise en cause</i> <i>42 % avec plusieurs personnes mises en cause</i>
31 400	personnes mises en examen (31 200 en 2015, donnée rectifiée) <i>dont 9 % de mineurs</i>

Affaires ayant fait l'objet d'une ordonnance de règlement dans l'année

15 766	affaires
26 266	personnes renvoyées devant une juridiction de jugement <i>dont 8 % de mineurs</i> <i>dont 36 % laissées en liberté</i> <i>42 % sous contrôle judiciaire ou ARSE</i> <i>21 % en détention provisoire</i>

Ensemble des personnes mises en examen dans les affaires ayant fait l'objet d'une ordonnance de règlement dans l'année	32 855
Mode de clôture	en %
Mise en accusation devant la cour d'assises	7
Renvoi devant le tribunal correctionnel	67
Renvoi devant le tribunal pour enfants ou le juge des enfants	6
Non-lieu	20

Durée de l'instruction en 2016 (en mois)

Entre le réquisitoire introductif et l'ordonnance de règlement

Mode de clôture	Moyenne	Médiane
Ensemble	30,5	24,2
<i>dont</i>		
Mise en accusation devant la cour d'assises	28,2	23,7
Renvoi devant le tribunal correctionnel	29,6	23,2
Non-lieu	37,1	30,6

Mesures de sûreté prises en 2016 par le JLD, le juge d'instruction, le tribunal correctionnel ou les juridictions pour mineurs

	Détention provisoire	Contrôle judiciaire
Ensemble	39 300	47 900
Moment où la mesure a été prononcée	en %	en %
Au cours d'une procédure d'instruction	42	43
Au cours d'une procédure de comparution immédiate	53	8
Au cours d'une procédure pour mineurs	4	13
Au cours d'une procédure de convocation par PV du Procureur	≈ 0	35
Autres	1	1

Source : Ministère de la Justice/SG/SDSE, SID statistiques pénales (données 2016 provisoires), exploitation statistique des cadres du parquet

Condamnations et compositions pénales en 2016

Crimes, délits, contraventions de 5^{ème} classe

unité : condamnation et composition pénale

	Tous condamnés	Majeurs	Mineurs
Crimes	2 432	1 984	448
Délits	608 803	561 417	47 386
Contraventions de 5 ^{ème} classe	34 101	33 478	623
Toutes infractions	645 336	596 879	48 457

Nature de l'infraction et type de juridiction

unité : condamnation et composition pénale

Nature de l'infraction principale ¹	Toutes juridictions	dont		
		Cour d'assises majeurs et mineurs	Tribunal correctionnel	Juge des enfants Tribunal pour enfants
Toutes natures d'infractions	645 336	2 434	544 227	47 443
Compositions pénales	63 194		61 000	1 944
Condamnations	582 142	2 434	483 227	45 499
Atteintes aux personnes	102 818	1 714	78 233	10 095
<i>dont homicides volontaires</i>	446	443		3
<i>viols</i>	1 012	819		175
<i>coups et violences volontaires</i>	65 934	373	48 379	7 320
<i>homicides et blessures involontaires</i>	8 137	5	7 381	137
<i>dont : par conducteur</i>	7 282		6 763	116
Atteintes aux biens	123 391	616	89 278	25 170
<i>dont vols, recels, destructions et dégradations</i>	107 913	612	76 289	23 781
Matière économique et financière	14 403	3	11 876	151
<i>dont chèques</i>	3 695	2	3 383	91
<i>travail illégal</i>	2 425		2 173	2
Circulation routière et transports	230 491		207 689	1 885
<i>dont conduite en état alcoolique</i>	93 536		92 027	156
<i>défaut d'assurance</i>	20 554		20 399	75
<i>conduite sans permis ou malgré suspension</i>	56 074		53 899	866
<i>grand excès de vitesse</i>	12 508		254	
Autres infractions	111 039	101	96 151	8 198
<i>dont stupéfiants²</i>	65 503	1	58 372	5 371
<i>outrages et rébellion à agent de la force publique</i>	9 986		8 300	1 206
<i>séjour irrégulier des étrangers</i>	1 124		1 020	2

1. L'algorithme de détermination de l'infraction principale a été modifié.

En conséquence, ce tableau n'est pas comparable en évolution à celui des éditions précédentes.

2. Trafic, détention, transport, cession et usage.

Source : Ministère de la Justice/SG/SDSE, exploitation statistique du Casier judiciaire national (données provisoires)

Les condamnations en 2016

Nature de la peine principale	Nombre	Quantum moyen ferme
Toutes peines	582 142	
Réclusion criminelle	1 102	14,5 ans ¹
<i>dont à perpétuité</i>	11	
Peine d'emprisonnement	286 409	
<i>dont en tout ou partie ferme</i>	131 342	8,3 mois
Peine d'amende	203 300	467 euros
Peine alternative	63 362	
<i>dont suspension du permis de conduire</i>	7 834	
<i>jour amende</i>	23 486	
<i>travail d'intérêt général</i>	16 284	
Mesure et sanction éducative	23 533	
Dispense de peine	4 436	

1. Hors réclusion criminelle à perpétuité.

Condamnations après détention provisoire	33 178	Durée de détention provisoire (en mois)
<i>dont crimes</i>	1 815	28,5
<i>délits</i>	31 354	4,0
dans le cadre d'une instruction	16 387	7,3
dans le cadre d'une comparution immédiate	14 967	0,4

Durées de procédure (en mois)	1 ^{ère} instance ¹	Appels ¹
Crimes	40,6	22,0
Délits	11,8	15,1
Contraventions de 5 ^{ème} classe	9,7	11,0

1. En première instance, pour les délits, délai entre l'infraction et la condamnation ; pour les crimes, durée de l'instruction plus délai de l'audience. En appel, délai entre la première décision et l'appel.

unité de compte : condamnations/personnes

Condamnés	Nombre	en %
Ensemble	582 142	100,0
Âge		
Moins de 18 ans	46 456	8,0
De 18 ans à moins de 25 ans	171 643	29,5
De 25 ans à moins de 40 ans	219 835	37,8
De 40 ans à moins de 60 ans	126 369	21,7
60 ans ou plus	17 839	3,0
Sexe		
Hommes	522 352	89,7
Femmes	59 790	10,3
Nationalité		
Français	494 053	84,9
Étrangers	78 304	13,4
Non déclarée	9 785	1,7

Source : Ministère de la Justice/SG/SDSE, exploitation statistique du Casier judiciaire national (données provisoires)

Récidive et réitération parmi les condamnés d'une année donnée

Le taux de condamnés en récidive légale mesure la part des condamnés de 2016 en état de récidive (art. 132-8 et art. 132-10 du Code pénal).

Le taux de réitérants mesure la part des condamnés de 2016 qui avaient déjà été condamnés dans un délai maximum de cinq ans pour un délit sanctionné avant l'infraction visée par la condamnation de 2016 (art. 132-16-7 al.1 du Code pénal), hors récidive légale.

Le taux de récidive au sens large est la somme du taux de récidive légale et du taux de réitération à 5 ans.

Récidive légale et réitération parmi les condamnés de 2015 et 2016

Nature de l'infraction principale sanctionnée ¹	Taux de récidive légale ² en % (a)		Taux de réitérants en % (b)		Taux de récidive au sens large en % (a+b)	
	2015d	2016p	2015d	2016p	2015d	2016p
Tous types de crimes	8,1	8,5				
Homicides volontaires	2,9	6,8				
Crimes sexuels	5,3	5,6				
Vols criminels	17,7	15,9				
Tous types de délits	12,2	13,1	27,8	27,7	40,0	40,8
<i>dont vols, recels</i>	19,4	20,6	27,6	27,2	47,0	47,8
<i>destructions, dégradations</i>	4,6	5,2	35,4	34,9	40,0	40,1
<i>conduite en état alcoolique</i>	16,2	17,2	15,8	15,9	32,0	33,1
<i>violences volontaires</i>	12,8	13,7	27,6	26,6	40,4	40,3
<i>délits sexuels</i>	5,5	6,3	12,4	12,7	17,9	19,0
<i>outrages et rébellion</i>	6,7	7,6	49,2	48,7	55,9	56,3
<i>stupéfiants</i>	12,2	13,3	35,7	35,4	47,9	48,7

1. Cf. note 1 page 17.

2. Taux calculé sur les infractions principales uniquement et incluant les récidives de tentatives.

LA JUSTICE DES MINEURS

Mineurs en danger en 2016

Activité des juges des enfants	2016	Évolution 2016/15 en %
Mineurs en danger dont le juge des enfants a été saisi	107 743	+ 3,7
Agés de 0 à 6 ans	32 688	+ 1,6
7 à 12 ans	32 363	+ 3,1
13 à 15 ans	24 755	+ 3,9
16 à 17 ans	17 657	+ 8,9
non renseigné	280	- 2,4
Mineurs suivis par le juge des enfants¹ au 31 décembre	237 042	+ 1,5
Mesures individuelles prononcées	354 874	+ 0,7
Mesures d'investigations (nouvelles et renouvelées)	51 288	- 2,8
Mesures d'AEMO (nouvelles et renouvelées)	148 349	+ 0,2
Mesures de placement (nouvelles et renouvelées)	155 237	+ 2,5
Mesures judiciaires d'aide à la gestion du budget familial		
Familles faisant l'objet d'une MAJ (nouvelle et renouvelée)	15 552	- 0,7
Mineurs appartenant à ces familles	42 311	- 2,4

1. Hors mesures d'aide judiciaire.

Source : Ministère de la Justice/SG/SDSE, tableaux de bord des tribunaux pour enfants

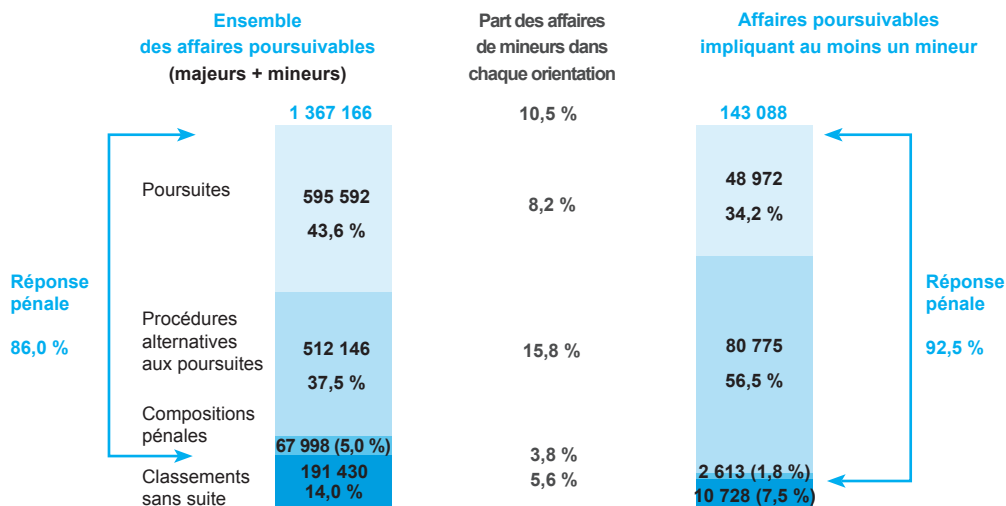
Mineurs délinquants en 2016

Activité des parquets concernant les mineurs	2016p	en %	Évolution 2016p / 2015d en %
Affaires traitées	182 315		+ 8,6
Classement d'affaires non poursuivables	39 227	100,0	+ 8,3
Infractions mal caractérisées, motifs juridiques ¹	32 966	84,0	+ 8,3
Mineurs hors de cause	6 261	16,0	+ 8,3
Premières orientations des affaires poursuivables	143 088	100,0	+ 8,7
Poursuites	48 972	34,2 (a)	+ 1,6
devant le juge des enfants	47 129		+ 1,7
devant le juge d'instruction	1 559		+ 1,5
procédures de présentation immédiate	284		- 17,2
Procédures alternatives aux poursuites	80 775	56,5 (b)	+ 11,9
<i>dont rappels à la loi</i>	49 866		+ 13,6
Compositions pénales réussies	2 613	1,8 (c)	+ 16,1
Classements sans suite ²	10 728	7,5	+ 19,9
Taux de réponse pénale (a+b+c)	92,5 %		

1. Y compris 715 non-lieux à assistance éducative.

2. Motifs : recherches infructueuses, désistement ou carence du plaignant, état mental déficient, responsabilité de la victime, victime désintéressée d'office, régularisation d'office, préjudice ou trouble peu important.

Orientations données par les parquets en 2016 aux affaires poursuivables impliquant au moins un mineur



Source : Ministère de la Justice/SG/SDSE, SID statistiques pénales (données 2016 provisoires)

Mineurs délinquants : activité des juges des enfants et des tribunaux pour enfants

Activité des juges des enfants et des tribunaux pour enfants	2016p	Évolution 2016p / 2015d en %
Mineurs délinquants dont les juridictions pour mineurs ont été saisies	63 281	+ 1,5
Agés de moins de 13 ans	1 948	- 1,2
13 à 15 ans	25 243	+ 1,1
16 à 17 ans	35 897	+ 1,9
non renseigné	193	+ 0,5
Mesures présentencielles prononcées	37 761	+ 5,6
Mesures judiciaires d'investigation éducative, expertise	5 878	+ 7,4
Placement, liberté surveillée, réparation	22 199	+ 5,9
Contrôle judiciaire	7 345	+ 3,0
Détention provisoire	2 339	+ 6,1
Mineurs jugés	55 919	+ 5,8
Mineurs jugés en audience de cabinet	23 696	+ 5,2
Mineurs jugés en audience de TE	32 223	+ 6,3
Décisions rejetant la poursuite	7 361	+ 8,3
Mesures et sanctions définitives prises	58 079	+ 6,0
Admonestation, remise à parents, dispense de mesure ou de peine	22 154	+ 6,3
Liberté surveillée, protection judiciaire, placement, réparation	8 878	+ 3,6
Sanction éducative	2 294	+ 20,7
TIG, sursis TIG, stage de citoyenneté	4 694	+ 1,1
Amende ferme ou avec sursis	2 865	+ 6,0
Emprisonnement avec sursis simple	8 527	+ 9,4
Emprisonnement avec sursis et mise à l'épreuve	3 695	+ 5,9
Emprisonnement ferme	4 972	+ 2,2

Source : Ministère de la Justice/SG/SDSE, SID statistiques pénales

— Ressort de Direction inter-régionale de la PJJ

52 Centres éducatifs fermés

◆ Secteur public (17 CEF)

◇ Secteur associatif (35 CEF)

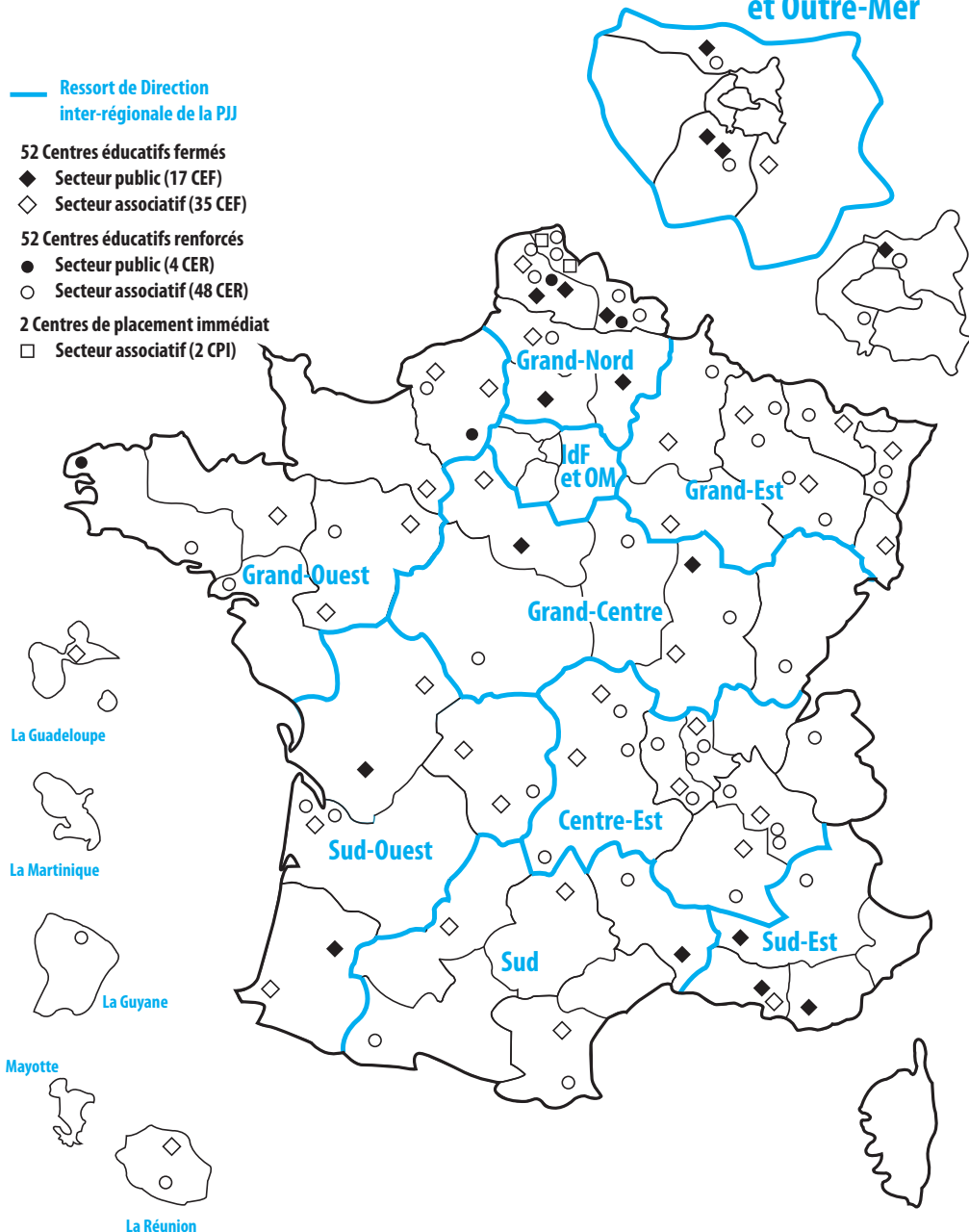
52 Centres éducatifs renforcés

● Secteur public (4 CER)

○ Secteur associatif (48 CER)

2 Centres de placement immédiat

□ Secteur associatif (2 CPI)



Source : Ministère de la Justice/DPJJ/SDPOM/bureau des systèmes d'information

■ Direction de la protection judiciaire de la jeunesse

- 11 pôles territoriaux de formation
- 9 directions interrégionales
- 55 directions territoriales (hors Polynésie française)

■ Établissements, services et unités relevant du secteur public

216 établissements et services

- 17 centres éducatifs fermés (CEF)
- 33 établissements de placement éducatif (EPE)
- 30 établissements de placement éducatif et d'insertion (EPEI)
- 92 services territoriaux éducatifs de milieu ouvert (STEMO)
- 24 services territoriaux éducatifs de milieu ouvert et d'insertion (STEMOI)
- 1 service éducatifs auprès du tribunal (SEAT)
- 12 services territoriaux éducatifs et d'insertion (STEI)
- 6 services éducatifs au sein d'établissements pénitentiaires pour mineurs (SEEPM)
- 1 service éducatif au centre de jeunes détenus de Fleury-Mérogis (SECJD)

496 unités éducatives

- 17 unités éducatives centres éducatifs fermés (CEF)
- 4 unités éducatives centres éducatifs renforcés (UECER)
- 28 unités éducatives d'hébergement diversifié (UEHD)
- 71 unités éducatives d'hébergement collectif (UEHC)
- 273 unités éducatives de milieu ouvert (UEMO)
- 10 unités éducatives auprès du tribunal (UEAT)
- 84 unités éducatives d'activités de jour (UEAJ)
- 1 unité éducative en quartier mineur (UEQM)
- 1 unité rattachée aux services éducatifs auprès des tribunaux (UESEAT)
- 6 unités des services éducatifs au sein d'établissements pénitentiaires pour mineurs (UESEEPM)
- 1 unité éducative au centre de jeunes détenus de Fleury-Mérogis (UECJD)

■ Établissements, services et unités habilités relevant du secteur associatif

1 022 établissements et services habilités gérés par 484 associations

- Soit
- 35 centres éducatifs fermés (CEF)
 - 48 centres éducatifs renforcés (CER)
 - 2 centres de placement immédiat (CPI)
 - 626 établissements de placement
 - 96 lieux de vie (LVA)
 - 149 maisons d'enfants à caractère social (MECS)
 - 52 centres d'hébergement diversifié (CHD)
 - 41 centres de placement familial et socio-éducatif (CPFSE)
 - 59 centres scolaires et professionnels (CSP)
 - 3 foyers de jeunes travailleurs (FJT)
 - 225 foyers
 - 1 établissement de placement autres
 - 176 services d'action éducative en milieu ouvert (SAEMO)
 - 86 services d'investigation éducative (SIE)
 - 39 services de réparation pénale (SRP)
 - 10 services d'insertion

■ Les **Centres Éducatifs Renforcés (CER)** sont gérés par le secteur associatif, les UECER sont des unités éducatives rattachées aux établissements de placement éducatif du service pénitentiaire. Ils ont pour mission d'accueillir les mineurs afin de les éloigner de leur environnement, de créer une «rupture» afin de préparer les conditions de leur insertion sociale et professionnelle. Ils s'appuient sur des programmes d'activité intensifs durant lesquels les jeunes bénéficient d'un encadrement éducatif permanent.

■ Les **Centres de Placement Immédiat (CPI)** relèvent du secteur associatif. Ils sont habilités à prendre en charge des mineurs de 13 à 18 ans ayant commis des actes de délinquance, pour lesquels un accueil sans délai ni préparation est prescrit par les magistrats.

■ Les **Centres Éducatifs Fermés (CEF)** relèvent soit du secteur associatif, soit du secteur public. Il s'agit d'un dispositif éducatif alternatif à l'incarcération qui s'appuie sur la contrainte posée par la décision judiciaire. Les mineurs qui ont commis des actes de délinquance y sont placés en application : d'un contrôle judiciaire, d'un sursis avec mise à l'épreuve, d'un placement à l'extérieur ou à la suite d'une libération conditionnelle.

Activité de protection judiciaire de la jeunesse

	À la charge de l'État-DPJJ et confiée au				À la charge des départements et confiée à l'ASE ou au secteur associatif ¹	
	secteur public		secteur associatif		2015	2016
Mesures suivies dans l'année	2015	2016	2015	2016		
Investigation	65 880	68 064	22 126	22 216		
au titre de l'enfance délinquante	52 815	55 252	90	81		
de l'enfance en danger	13 051	12 789	22 036	22 135		
de la protection des jeunes majeurs	14	23				
Placement	4 894	4 991	4 435	4 316	121 036	123 177
au titre de l'enfance délinquante	4 818	4 892	4 410	4 294		
de l'enfance en danger	39	52			121 036	123 177
de la protection des jeunes majeurs	37	47	25	22		
Milieu ouvert	99 314	102 716	10 293	10 120	110 429	110 760
au titre de l'enfance délinquante ²	98 806	101 928	10 251	10 082		
de l'enfance en danger	425	652			110 429	110 760
de la protection des jeunes majeurs	83	136	42	38		
Total	170 088	175 771	36 854	36 652	231 465	233 937
au titre de l'enfance délinquante	156 439	162 072	14 751	14 457		
de l'enfance en danger	13 515	13 493	22 036	22 135	231 465	233 937
de la protection des jeunes majeurs	134	206	67	60		
Jeunes suivis dans l'année toutes mesures et tous fondements juridiques confondus						
de 0 à 6 ans	4 758	4 699	12 843	13 027	71 874	72 642
de 7 à 12 ans	6 698	6 723	12 967	13 290	70 156	70 905
de 13 à 15 ans	18 404	17 703	9 924	9 518	53 213	53 782
de 16 à 17 ans	33 825	34 795	9 376	9 359	36 222	36 609
18 ans ou plus	31 130	32 055	3 818	3 641		
Non renseigné	36	44	2	8		
Garçons	77 225	78 615	30 528	30 586	131 768	133 175
Filles	17 626	17 404	18 402	18 257	99 697	100 762
Ensemble	94 851	96 019	48 930	48 843	231 465	233 937

1. Les mesures et le nombre de jeunes 2015 et 2016 en article 375 du code civil à la charge financière des départements et pris en charge par les associations et les services d'aide sociale à l'enfance ont été estimés.

2. Le secteur associatif assure uniquement des réparations, le secteur public exécutant toutes les catégories de mesures éducatives de milieu ouvert pénal.

Source : Ministère de la Justice/DPJJ

L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

Établissements pénitentiaires au 1^{er} janvier 2017

- ★ Maison d'arrêt
- Centre de détention
- Centre pénitentiaire
- Centre de semi-liberté
- Établissement pénitentiaire pour mineurs
- ◆ Maison centrale



Source : Ministère de la Justice/DAP

■ 182 établissements pénitentiaires, 58 681 places en service (au 1^{er} janvier 2017)

80 maisons d'arrêt (MA) et 50 quartiers MA situés dans des centres pénitentiaires, recevant les prévenus (détenus en attente de jugement) et les condamnés dont le reliquat de peine est inférieur ou égal à deux ans lors de leur condamnation définitive.

95 établissements pour peine

24 centres de détention (CD) et 42 quartiers (QCD) accueillant des condamnés à plus de deux ans considérés comme présentant les perspectives de réinsertion les meilleures. À ce titre, les CD ont un régime de détention principalement orienté vers la resocialisation des détenus.

53 centres pénitentiaires (CP), établissements mixtes qui comprennent au moins deux quartiers à régime de détention différent (maisons d'arrêt, centre de détention et/ou maison centrale).

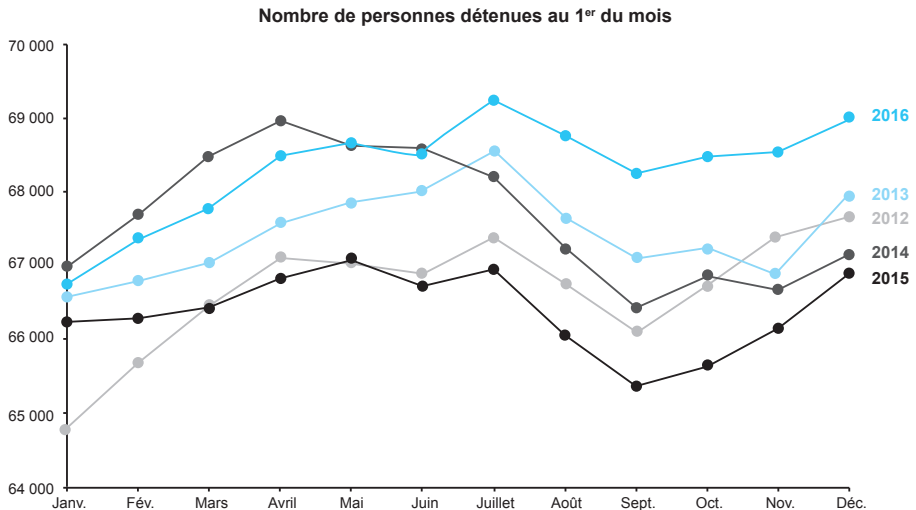
6 maisons centrales (MC) et 8 quartiers (QMC) recevant les condamnés les plus difficiles. Leur régime de détention est essentiellement axé sur la sécurité.

12 centres de semi-liberté autonomes (CSL), recevant les condamnés admis au régime de la semi-liberté et 22 quartiers (QSL), 10 quartiers pour peines aménagées (QPA).

6 établissements pénitentiaires pour mineurs (EPM)

1 établissement public de santé national à Fresnes (relevant du ministère de la Santé)

Évolution de la population carcérale (personnes détenues)



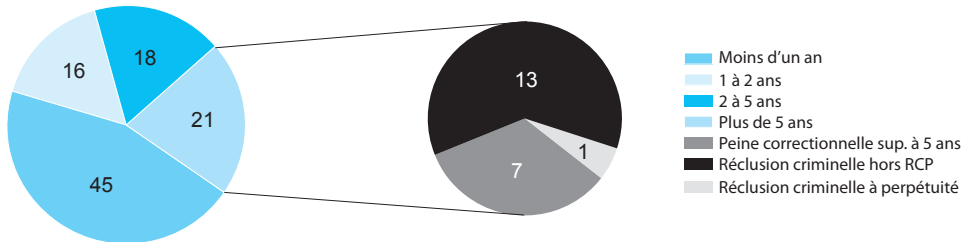
Source : Ministère de la Justice/DAP/PMJ5, statistique mensuelle des personnes écrouées

Le milieu fermé

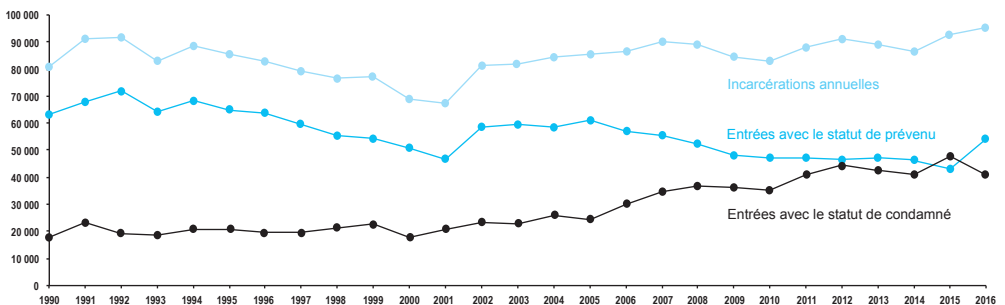
Population pénitentiaire au 1 ^{er} janvier	2017	Évolution sur 12 mois en %
Personnes écrouées	78 796	+ 2,9
<i>dont personnes détenues</i>	68 432	+ 2,6
Condamnés	59 298 p	+ 1,5
Prévenus	19 498 p	+ 7,4
Hommes	75 971	+ 2,7
Femmes	2 825	+ 6,6
Moins de 18 ans	769	+ 7,6
18 ans à moins de 25 ans	17 829	- 0,3
25 ans à moins de 30 ans	15 958	+ 3,5
30 ans à moins de 40 ans	22 717	+ 5,0
40 ans et plus	21 523	+ 2,7
Français	62 767	+ 1,8
Étrangers	16 029	+ 7,2

p : données provisoires.

Peines en cours d'exécution par les 59 298 détenus condamnés au 1^{er} janvier 2017 (part en %)



Flux annuel de placements sous écrou



Source : Ministère de la Justice/DAP, statistiques mensuelle et trimestrielle des personnes écrouées

Le milieu fermé

	Effectif	en %	en %
Entrées en prison (placements sous écrou) en 2016	96 358	100,0	
Condamnés	40 842	42,4	
Prévenus	55 516	57,6	100,0
dans le cadre de la comparution immédiate	28 290		51,0
dans le cadre d'une autre procédure	27 226		49,0

■ 92 479 libérations (levées d'écrou) en 2016

Durée moyenne de détention ¹ (en mois)	2015	2016
Toutes détentions	10,0	9,7
Détention provisoire	4,1	4,1

1. Rapport de la population moyenne des écroués sur les placements sous écrou au cours de l'année.

Le milieu ouvert

Les condamnés exécutant leur peine en **milieu ouvert** sont soumis à diverses obligations, sous le contrôle du juge de l'application des peines, qui est assisté d'un service pénitentiaire d'insertion et de probation. On distingue principalement :

- les condamnés à une peine d'emprisonnement assortie d'un **sursis avec mise à l'épreuve** ;
- les condamnés à un **travail d'intérêt général**, qui accomplissent au profit d'une collectivité publique, d'un établissement public ou d'une association, un travail non rémunéré d'une durée de 40 à 210 heures ;
- les **libérés conditionnels**, qui en raison de gages sérieux de réadaptation sociale, sont mis en liberté par anticipation, sous condition de se soumettre au contrôle du juge de l'application des peines et de respecter diverses obligations pendant un délai au moins égal au reliquat de la peine.

■ 103 services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP)

■ 164 146 personnes prises en charge en milieu ouvert au 1^{er} janvier 2017

Mesures en cours au 1 ^{er} janvier 2017		Evolution sur 12 mois en %
Toutes mesures suivies par les SPIP	184 985	+ 1,3
Sursis avec mis à l'épreuve	124 441	+ 0,5
Travail d'intérêt général	16 761	- 0,0
Autres mesures (contrôles judiciaires, sursis tlg, interdictions de séjours, ...)	38 004	+ 6,7
Libérations conditionnelles	5 779	- 9,1
<i>dont libérations sous contraintes</i>	210	- 5,4

■ Durée moyenne des mesures¹ en 2016 = 20,7 mois

1. Durée en mois : (nombre moyen de mesures suivies une année donnée / entrées annuelles) x12.

Source : Ministère de la Justice/DAP, statistiques des services pénitentiaires d'insertion et de probation

L'AIDE JURIDICTIONNELLE

Admissions à l'aide juridictionnelle en 2016

	2016	Évolution 2016/15 en %
Nombre total d'admissions	971 181	+ 7,7
<i>dont procédures avec commission d'office</i>	376 349	+ 12,4
Admission à l'aide totale	892 560	+ 8,9
Admission à l'aide partielle	78 621	- 4,6
Admissions sur contentieux civils et administratifs	569 046	+ 4,8
Cours d'appel	38 039	+ 9,7
Tribunaux de grande instance - hors JEX	301 491	+ 6,0
<i>dont JAF - divorce</i>	109 560	+ 4,5
<i>JAF - hors divorce</i>	93 083	+ 4,8
Juge des enfants - assistance éducative	59 898	+ 11,3
Tribunaux d'instance - hors JEX	37 345	+ 0,3
Juges de l'exécution - TGI et TI	10 685	+ 5,1
Conseils de prud'hommes	17 896	- 10,2
Autres (tribunaux de commerce, TASS,...)	21 160	+ 3,3
Juridictions administratives	57 678	+ 1,2
Conditions de séjour des étrangers	24 854	- 0,7
Admissions sur contentieux pénaux	401 909	+ 12,0
Cours d'appel	10 543	+ 7,3
Procédures criminelles	16 122	+ 6,6
Cours d'assises - accusé	2 524	+ 14,5
Cours d'assises - partie civile	3 959	+ 12,1
Instruction criminelle - mis en examen	5 381	+ 1,4
Instruction criminelle - partie civile	4 258	+ 4,4
Procédures correctionnelles	292 658	+ 14,4
Tribunal correctionnel - prévenu	174 735	+ 16,0
Tribunal correctionnel - partie civile	28 754	+ 3,1
Instruction - mis en examen (y compris mineurs)	85 869	+ 15,4
Instruction - partie civile	3 300	+ 9,5
Juge des enfants et tribunaux pour enfants	42 609	+ 4,7
Procédures contraventionnelles	3 720	+ 8,1
Contrôle de l'enquête de police judiciaire, application des peines, mesures alternatives aux poursuites	36 257	+ 6,6
Non renseigné	226	-

Source : Ministère de la Justice/SG/SDSE, exploitation statistique du répertoire de l'aide juridictionnelle

LA JUSTICE ADMINISTRATIVE

Les moyens en 2017

	Montants (en Mo d'euros) 2017	Évolution 2017/16 en %
Crédits de paiement	394,98	+ 2,0
Dépenses de personnel (titre II)	330,53	+ 2,3
Fonctionnement, investissement, interventions (autres titres)	54,75	+ 4,8
Frais de justice ¹	9,70	- 18,1

1. La baisse des dépenses de frais de justice est essentiellement liée à la dématérialisation de la communication de documents entre les juridictions administratives et les parties.

Activité des juridictions administratives en 2016

	Conseil d'État	Cours administratives d'appel	Tribunaux administratifs ¹
Requêtes			
Affaires enregistrées ²	9 620	31 308	193 532
<i>Évolution 2016/15 en %</i>	+ 10,2	+ 2,3	+ 0,8
Affaires réglées	9 607	30 605	191 697
<i>Évolution 2016/15 en %</i>	+ 0,6	+ 0,2	+ 1,5
Affaires en instance au 31 décembre	5 461	28 600	164 691
<i>Évolution 2016/15 en %</i>	+ 1,4	+ 3,9	+ 1,7
Délai d'écoulement du stock (en mois) ³	6,8	11,2	10,3
<i>Rappel délai 2015</i>	6,8	10,8	10,3

Activité des cours administratives d'appel en 2016

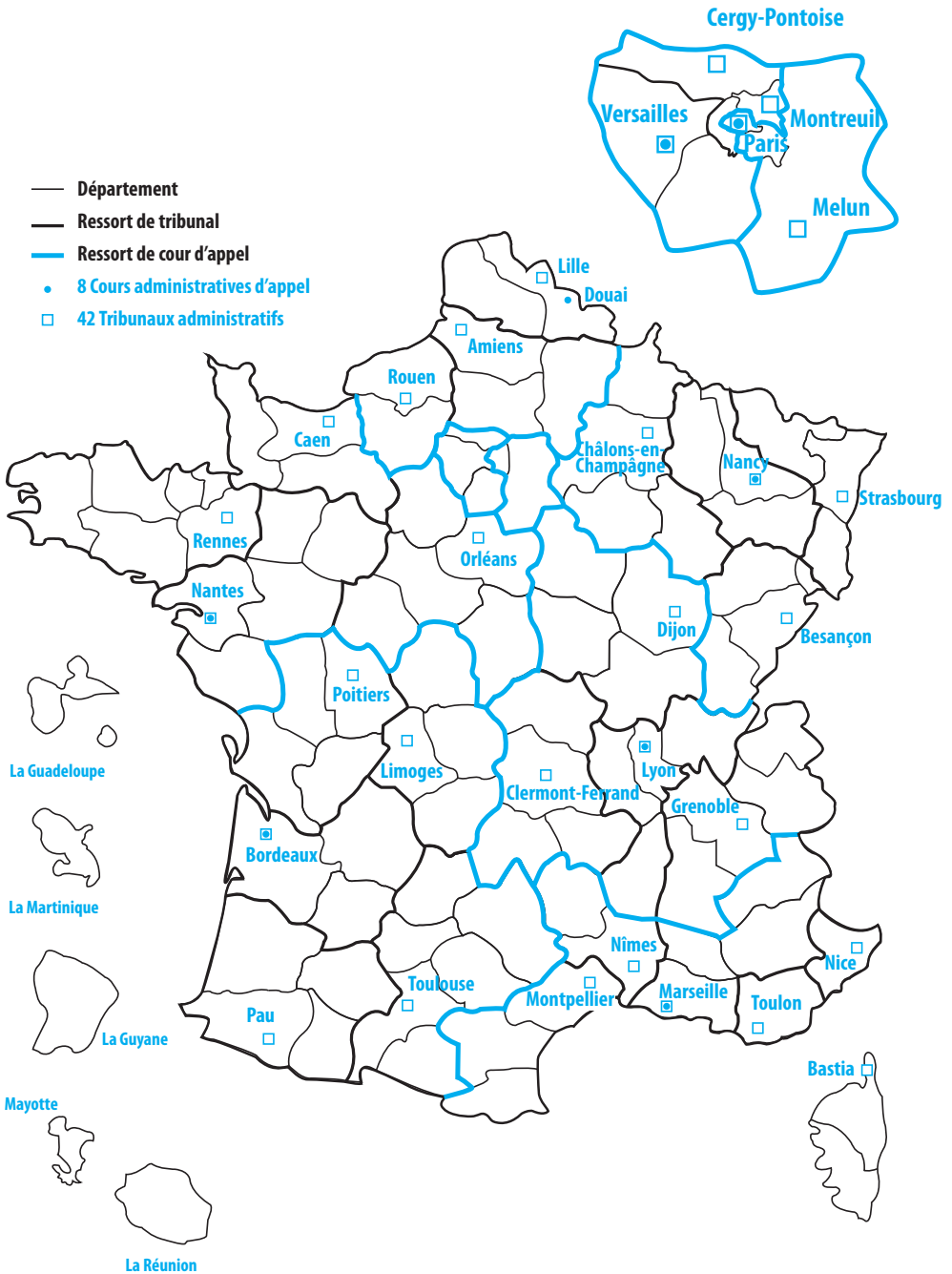
Cours	Affaires enregistrées ²	Affaires réglées	Affaires en instance au 31 décembre
Bordeaux	4 294	4 013	4 118
Douai	2 560	2 123	2 226
Lyon	4 493	4 057	4 176
Marseille	5 012	5 371	5 341
Nancy	2 885	2 721	2 113
Nantes	4 188	3 792	3 842
Paris	3 962	4 617	3 426
Versailles	3 914	3 911	3 358
Toutes cours administratives d'appel	31 308	30 605	28 600

1. Y compris les collectivités d'Outre-mer.

2. Plusieurs requêtes fondées sur un même texte peuvent être regroupées en une seule affaire.

3. Délais prévisibles moyens d'élimination des affaires en stock.

Source : Conseil d'État, rapport public 2017



Source : Conseil d'État

L'INDEMNISATION EN MATIÈRE DE DÉTENTION PROVISOIRE

Activité des premiers Présidents de cour d'appel en matière de réparation des détentions provisoires	2016	Évolution 2016/15 en %
Nombre de requêtes reçues	487	- 6,5
Nombre de décisions rendues	567	+ 7,4
Indemnisation	511	+ 15,1
Taux d'indemnisation	90 %	-
Montants versés (en Mo d'euros)	11,6	+ 26,1
Rejet, irrecevabilité et autres	56	- 33,3
Nombre d'affaires en cours	493	- 1,4
Commission nationale de réparation des détentions provisoires		
Nombre de recours	61	- 1,6
Nombre de décisions rendues	64	- 23,8
Rejet, irrecevabilité et autres	19	- 51,3
Réformation	45	0,0
Délai moyen de traitement (en mois)	nd	
Durée moyenne des détentions provisoires indemnisées (en jours)	373	- 0,9
Nombre d'affaires en cours	26	- 10,3

Source : rapport annuel de la Cour de cassation et enquête suivi des réparations des détentions provisoires à tort

LES VICTIMES D'INFRACTIONS

Indemnisation des victimes	2016	Évolution 2016/15 en %
Nombre de dossiers ouverts	18 180	+ 8,1
Nombre de décisions rendues	20 481	+ 9,1
Montants accordés par les commissions d'indemnisation des victimes d'infraction (en Mo d'euros)	400,4	+ 56,9
Nombre de demandes d'indemnisation à traiter au 31-12-2016	15 585	+ 5,5
Associations d'aide aux victimes		
2016		
Nombre d'associations ¹	183	
Nombre de saisines des associations	336 154	
<i>en matière civile</i>	83 732	
<i>en matière pénale</i>	252 422	
Nombre de personnes aidées	336 154	

1. 181 associations sur 183 ont répondu sur leur activité en 2016 (161 associations répondantes sur 164 en 2015).

Source : Ministère de la Justice/SG/SDSE, cadres du parquet, enquête auprès des associations de victimes

L'ACCÈS AU DROIT

- 101 conseils départementaux de l'accès au droit (lois des 10-07-1991 et 18-12-1998)
- 141 maisons de justice et du droit ayant reçu 772 200 personnes en 2016
- 35 antennes de justice ayant reçu 79 800 personnes en 2016

Source : Ministère de la Justice/SG/SADJAV et SDSE, enquête auprès des MJD

LES AUXILIAIRES DE LA JUSTICE

- 379 associations dans le secteur pénal¹ en 2016 (aide aux victimes, enquêtes sociales rapides, enquêtes de personnalité, contrôles judiciaires socio-éducatifs et médiations pénales,...)
- 2 012 conciliateurs de justice en 2016
- 65 480 avocats au 1^{er} janvier 2017
 - 112 avocats au Conseil d'État et à la Cour de cassation au 1^{er} janvier 2017
 - 229 greffiers de tribunal de commerce au 1^{er} janvier 2017
- 3 232 huissiers de justice au 1^{er} janvier 2017
 - 132 administrateurs judiciaires au 1^{er} janvier 2017
 - 295 mandataires liquidateurs au 1^{er} janvier 2017
- 10 534 notaires au 1^{er} janvier 2017
 - 397 commissaires-priseurs judiciaires au 1^{er} janvier 2017

1. Certaines associations sociojudiciaires peuvent intervenir en présentiel et en suivi de mesures alternatives aux poursuites.

Source : Ministère de la Justice/DACS, bureau de la prospective et de l'économie des professions, bureau du droit de l'économie des entreprises, PEJC ; SG/SDSE, enquête auprès des associations de victimes

Activité des conciliateurs de justice

	2016	Évolution 2016/15r en %
Nombre de saisines directes	133 428	+ 5,7
Nombre d'affaires conciliées	72 174	+ 0,1
<i>Taux de conciliation</i>	<i>54,1 %</i>	

r : donnée révisée.

Source : Ministère de la Justice/SG/SDSE, enquête conciliateurs

Liste des sigles et abréviations utilisés

AEMO	Action éducative en milieu ouvert
AJ	Aide juridictionnelle
ARSE	Assignation à résidence avec surveillance électronique
ASE	Aide sociale à l'enfance
BOP	Budget opérationnel de programme
CARPA	Caisse des règlements pécuniaires des avocats
CD	Chambre détachée
CIVI	Commission d'indemnisation des victimes d'infraction
CPH	Conseil des prud'hommes
CRPC	Comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité
DAP	Direction de l'administration pénitentiaire
DACG	Direction des affaires criminelles et des grâces
DACS	Direction des affaires civiles et du sceau
DPJJ	Direction de la protection judiciaire de la jeunesse
DSJ	Direction des services judiciaires
JAF	Juge aux affaires familiales
JAP	Juge de l'application des peines
JE	Juge des enfants
JEX	Juge de l'exécution
JLD	Juge des libertés et détention
JP	Juge de proximité
LOLF	Loi organique relative aux lois de finances
MAJ	Mesures d'aide judiciaire
MAP	Mesures alternatives aux poursuites
MJD	Maison de la justice et du droit
PAP	Projet annuel de performance
PLF	Projet de loi de finances
PV	Procès-verbaux
RAP	Rapport annuel de performance
RCP	Réclusion criminelle à perpétuité
SADJAV	Service de l'accès au droit et à la justice et de l'aide aux victimes
SDSE	Sous-direction de la statistique et des études
SID	Système d'information décisionnel
SPIP	Service pénitentiaire d'insertion et de probation
TASS	Tribunal des affaires de sécurité sociale
TC	Tribunal de commerce
TCl	Tribunal du contentieux de l'incapacité
TE	Tribunal pour enfants
TGI	Tribunal de grande instance
TGIcc	Tribunal de grande instance à compétence commerciale
TI	Tribunal d'instance
TIG	Travail d'intérêt général
TMC	Tribunal mixte de commerce
TP	Tribunal de police
TIcc	Tribunal de première instance à compétence commerciale
TSA	Tribunal supérieur d'appel
d	Donnée définitive
e	Donnée estimée
nd	Donnée non disponible
ns	Donnée non significative
p	Donnée provisoire
r	Donnée révisée
Mo	Million

Plus d'informations sur le site du ministère de la Justice

<http://www.justice.gouv.fr>

“CHIFFRES-CLÉS DE LA JUSTICE”

Brochure annuelle qui rassemble les principaux chiffres sur les moyens et l'activité de la Justice

Disponible sur le site du ministère de la Justice

<http://www.justice.gouv.fr/budget-et-statistiques-10054/chiffres-cles-de-la-justice-10303/>

“RÉFÉRENCES STATISTIQUES JUSTICE”

Un ouvrage de référence et de synthèse sur l'activité judiciaire de manière thématique et selon les juridictions civiles, commerciales, pénales et de mineurs.

Disponible sur le site du ministère de la Justice : rubrique publication/statistiques

<http://www.justice.gouv.fr/budget-et-statistiques-10054/references-statistiques-justice-12837/>

“INFOSTAT JUSTICE”

Un thème analysé en quatre à huit pages de commentaires et tableaux simples, accessible à tous publics.

- | | |
|---|---|
| 155. Le sursis avec mise à l'épreuve en 2016 | 145. La délinquance des jeunes évolue avec l'âge, la réponse pénale aussi |
| 154. Le traitement judiciaire des infractions commises par les personnes morales | 144. En 2013, neuf prestations compensatoires sur dix sous forme de capital |
| 153. La délinquance routière devant la justice | 143. 680 000 majeurs sous protection judiciaire fin 2014 |
| 152. L'activité des maisons de justice et du droit et des antennes de justice en 2015 | 142. Plus de 4 millions de victimes dans les affaires pénales traitées par la justice |
| 151. Une approche individualisée de la multi condamnation | 141. La contribution à l'entretien et l'éducation de l'enfant, deux ans après le divorce |
| 150. Le traitement judiciaire des infractions liées aux stupéfiants en 2015 | 140. Délégués et médiateurs du procureur : des acteurs essentiels de la mise en œuvre de la réponse pénale |
| 149. Un traitement judiciaire différent entre hommes et femmes délinquants | 139. Le regard des divorcés sur la résidence de leurs enfants |
| 148. L'activité des conciliateurs de justice en 2015 | 138. Le contentieux de l'environnement : une réponse pénale axée sur la régularisation et la remise en état |
| 147. Justice des mineurs : les mesures alternatives renforcent la réponse pénale et les peines, dont la prison ferme, ne font pas exception | 137. La procédure simplifiée de l'injonction de payer |
| 146. La détention provisoire des personnes jugées en 2014 | |

Disponible sur le site du ministère de la Justice : rubrique publication/statistiques

<http://www.justice.gouv.fr/budget-et-statistiques-10054/infostats-justice-10057/>

Pour une publication imprimée, adresser votre demande à :

Ministère de la Justice, Sous-direction de la Statistique et des Études

13, place Vendôme - 75 042 Paris Cedex 01

0 1 0
1 2 1
2 3 2
3 4 3
4 5 4
5 6 5
6 7 6
7 8 7
8 9 8
9 0 9
0 1 0
1 2 1
2 3 2
3 4 3
4 5 4
5 6 5
6 7 6
7 8 7
8 9 8
9 9



Réalisation Nyl Communication - 10/17

